

Afin de garantir la bonne gestion des deniers publics, le législateur a prévu un cycle budgétaire annuel dont la première étape est le débat d'orientations budgétaires (DOB) et qui se termine par le vote du compte administratif.

Loi NOTRe - article L.2313-1 du CGCT

PREFECTURE

AR du 07 juillet 2022

006-210600888-20220630-26816\_1-DE



VILLE DE NICE

Le débat sur les orientations budgétaires 2021 est intervenu le 29 janvier 2021 et s'est concrétisé par le vote du budget primitif au cours de la séance du Conseil municipal du 25 mars 2021.

L'exercice 2021 étant aujourd'hui clôturé, la dernière étape du cycle budgétaire est maintenant la présentation du compte administratif 2021.

La présentation des budgets communaux est normée par le législateur. Elle est structurée en deux grands ensembles :

- Les dépenses et recettes de fonctionnement recouvrent les opérations courantes telles que les frais de personnel ou les dotations de l'Etat par exemple ;
- Les dépenses et recettes d'investissement qui s'inscrivent plus dans le long terme : elles ont un impact patrimonial et correspondent, par exemple, à des investissements durables et à la souscription d'emprunts.

## LE BUDGET PRINCIPAL

La section de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 555 millions d'euros. Elles proviennent pour l'essentiel de la fiscalité directe locale et des dotations de l'Etat. La Ville de Nice met en œuvre depuis plusieurs années une politique de baisse de sa fiscalité. Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties a diminué successivement de près de 10 % en 2019 puis à nouveau d'environ 10 % en 2020. L'exercice 2021 a également vu la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour une majorité des foyers niçois. Au total, ce sont plus de 100 millions d'euros de pouvoir d'achat qui auront été restitués en 3 ans aux Niçois soit un gain moyen par foyer de 1 127 euros par an.

Après l'exercice 2020, la crise sanitaire a encore affecté les produits des services et du domaine, et induit des dépenses exceptionnelles liées à la vaccination, à la protection de la population et au soutien des acteurs locaux.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 526 millions d'euros. Il s'agit pour l'essentiel des frais de personnel et des charges à caractère général. Depuis de nombreuses années, la ville de Nice a engagé des économies importantes sur ces postes de coûts en constituant, par exemple, des services communs entre la Ville de Nice, la Métropole Nice Côte d'Azur et le Centre Communal d'Action Sociale de Nice. Il est à souligner une évolution maîtrisée de ces dépenses en 2021, dans un contexte de forte mobilisation des services municipaux pour faire face à la crise mais aussi la reprise progressive de l'activité de certains secteurs qui avaient été mis en sommeil.

L'autofinancement :

Malgré l'impact persistant de la crise sanitaire en 2021, la Ville de Nice a fait preuve de résilience en dégagant un autofinancement brut de près de 29 millions d'euros.

L'investissement :

Les recettes réelles d'investissement atteignent 107,6 millions d'euros. Elles sont principalement constituées de dotations, de subventions d'investissement reçues, de remboursements de prêts et de financements extérieurs.

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 135,2 millions d'euros. Elles intègrent 75 millions de dépenses d'équipement en 2021 (contre 57,7 millions en 2020), traduisant l'effort de soutien et de relance de l'économie et mettre en œuvre les projets du mandat, parmi lesquels :

- 14,5 millions d'euros dédiés à la politique culturelle. Cette enveloppe permet notamment :
  - o la réalisation du Pôle culturel Saint-François (8 millions d'euros), inauguré en avril 2022,
  - o l'engagement du plan « musées » (1,1 million d'euros),
  - o les premiers versements pour l'acquisition et l'installation de la structure éphémère appelée « La cuisine » permettant la présentation de spectacles.
- Le verdissement de la Ville par :
  - o la rénovation et la création d'espaces verts (Saint-Jean-d'Angély),
  - o le verdissement de 6 cours d'écoles élémentaires et de 4 écoles maternelles,
  - o la poursuite de la maîtrise foncière nécessaire à la réalisation du Grand parc paysager de la plaine du Var.
- La poursuite du projet de création de l'Hôtel des polices et des actions de prévention et de sécurisation de l'espace public, avec plus de 3 millions d'euros engagés pour le déploiement de nouvelles caméras et de 1 000 boîtiers d'alerte reliés au Centre de Supervision Urbaine (CSU).

**LES BUDGETS ANNEXES**

Par exception au principe d'unité budgétaire, la réglementation permet, voire impose, d'isoler les dépenses et recettes d'un service au sein d'un budget annexe. La Ville de Nice dispose de trois budgets annexes en 2021.

Par rapport au budget principal, les masses sont plus faibles. Les budgets annexes se présentent de manière synthétique comme suit :

	Budget annexe de l'Opéra	Budget annexe Palais Acropolis et Nikaïa	Budget annexe de la Fourrière automobile
Recettes réelles de fonctionnement	19 315 969	10 982 069	3 199 156
Dépenses réelles de fonctionnement	18 384 346	9 476 696	3 202 901
Recettes réelles d'investissement	2 100	0	0
Dépenses réelles d'investissement	232 153	239 247	0